

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 20 décembre 2021

CJ/ENF-ISE(2021)PV2

**COMITÉ EUROPÉEN DE
COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES
DROITS DE L'ENFANT
(CDENF)**

**Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant
dans le cadre des procédures de séparation des parents et de
placement (CJ/ENF-ISE)**

4^{ème} réunion, 13 et 14 décembre 2021

Vidéoconférence

Rapport de réunion

enf-ise@coe.int
www.coe.int/enf-ise

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et accueil

1. La quatrième réunion du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE) est ouverte par M. Seamus Carroll (Irlande), Président du Comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.
2. La liste des participants à la réunion est disponible sur la page web du Conseil de l'Europe.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe I.

Point 3 de l'ordre du jour : Communication du Président et du Secrétariat

4. Le Comité prend note des informations fournies par le Président et le Secrétariat sur :
 - les résultats de la 2^{ème} réunion conjointe des Bureaux du CDCJ et du CDENF (24 juin 2021) et les observations des Bureaux sur la forme et le champ d'application du ou des instruments juridiques (en particulier le point IV du [rapport de la 2^{ème} réunion conjointe](#));
 - la nécessité pour le projet d'instrument juridique de fournir des orientations pratiques, sans nécessairement chercher à réaliser une harmonisation des législations nationales;
 - l'importance de revoir les méthodes de travail du Comité afin d'atteindre les résultats attendus tels que définis dans son mandat pour 2022-2023 ;
 - l'accueil de Mr Thomas Knoll-Biermann (Allemagne) et Mme Salomé Adroher Biosca (Espagne) en tant que nouveaux membres du CJ/ENF-ISE depuis sa dernière réunion.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen des législations, des politiques et des pratiques sur la façon dont l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant sont protégés dans les cas de séparation des parents et dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou celles relatives au placement d'un enfant (taches spécifiques (i) et (ii))

5. Le Comité prend note de la finalisation et publication en juillet 2021 des :
 - étude de faisabilité d'un instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale (document [CJ/ENF-ISE\(2021\)08A](#));
 - étude de faisabilité d'un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques en vue de limiter les responsabilités parentales ou de placer un enfant (document [CJ/ENF-ISE\(2021\)08B](#)).

Point 5 de l'ordre du jour : Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de placement (tache spécifique (iii) – examen du projet d'instrument)

6. Le Comité examine l'avant-projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de

placement, préparé par Mme Nuala Mole et Mme Daja Wenke, consultantes auprès du CJ/ENF-ISE et exprime son appréciation pour le travail accompli jusqu'à présent qui permet au Comité de disposer d'un bon projet de travail pour la discussion.

7. Le Comité s'accorde à revoir les considérants du projet de recommandation après avoir discuté des éléments de fond de l'annexe et des changements éventuels à prendre en considération. Les discussions mettent en évidence, en particulier, les aspects suivants à prendre en considération pour la suite du processus de rédaction :
 - de définir le champ d'application de manière à inclure toutes les procédures pertinentes (avant, pendant et après la prise de décision), y compris la rupture des partenariats civils, lorsque le droit national le prévoit, les procédures de médiation et les procédures d'exécution des décisions;
 - de revoir les définitions figurant dans l'instrument juridique sur la base des suggestions exprimées au cours de la réunion ;
 - d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre des jugements et décisions nationaux pertinents ;
 - d'accorder une attention particulière, dans l'ensemble du texte, aux situations mettant les enfants en danger (par exemple le risque de violence domestique ou d'abus sexuel);
 - d'aborder la situation des très jeunes enfants et des autres enfants en situation de vulnérabilité particulière, y compris par exemple les enfants ayant des besoins spéciaux, les enfants de parents emprisonnés ;
 - de répondre à la nécessité de développer des programmes spécifiques pour les parents ;
 - veiller à ce que l'instrument juridique fournisse des orientations aux juges lorsqu'ils prennent en considération les intérêts des autres personnes concernées, notamment les parents, les enfants et les frères et sœurs encore mineurs, ainsi que d'autres personnes importantes pour l'enfant
 - d'inclure dans l'exposé des motifs certains des éléments figurant actuellement dans l'annexe (c'est-à-dire des explications, des exemples) ainsi que les sources des dispositions pertinentes, en particulier celles des instruments juridiques existants du Conseil de l'Europe ;
 - d'éliminer les redondances et de simplifier le texte de la recommandation.

8. Après avoir discuté du type d'instrument à élaborer (instrument unique, instrument hybride/mixte ou de deux instruments distincts), les experts sont convenus, à ce stade, d'aller de l'avant dans l'élaboration d'un instrument juridique unique, comprenant une partie avec des orientations applicables à la fois aux situations de séparation des parents et de placement de l'enfant, puis des parties distinctes spécifiquement applicables aux situations de séparation des parents et de placement de l'enfant. Dans ce contexte, des différences entre le droit privé et le droit public et le rôle de la médiation ont été observées. La question de l'élaboration de manuels distincts en tant qu'outils de mise en œuvre pourrait être examinée à un stade ultérieur.

9. Les experts conviennent d'**envoyer leurs commentaires écrits** (en indiquant les paragraphes concernés, les propositions de rédaction et les explications éventuelles) **sur l'avant-projet**, y compris sur les points soulevés lors de la réunion, au Secrétariat **avant le**

7 janvier 2022.

10. Le Comité charge les consultants de réviser l'avant-projet d'instrument afin qu'une consultation sur sa version révisée puisse être engagée avec les comités directeurs et de préparer un avant-projet d'exposé des motifs à la lumière des observations orales fournies par les membres et les participants au cours de la réunion ainsi que de tout commentaire écrit. Dans leur travail, les consultants devraient accorder une attention particulière à la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et aux observations générales du Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

Point 6 de l'ordre du jour : Organisation de consultations avec les parties prenantes concernées, y compris la participation des enfants

Point 6.1 de l'ordre du jour : Planification de la participation des enfants

11. Le Comité examine et approuve la note conceptuelle révisée sur la participation des enfants et les modalités de mise en œuvre telles que définies dans le plan de travail du document [CJ/ENF-ISE\(2021\)05rev.](#)
12. Le Comité prend note de la présentation par Mme Barbara Nemeth, Fondation Hintalovon, prestataire de services du Conseil de l'Europe, sur la méthodologie proposée pour mener à bien les consultations des enfants en collaboration avec jusqu'à cinq Etats membres entre janvier et mai 2022 et approuve l'approche décrite.
13. L'attention du Comité est attirée sur le fait qu'un appel a été lancé en octobre-novembre 2021 aux délégations du CJ/ENF-ISE pour soutenir le prochain processus de consultation des enfants et que, jusqu'à présent, aucune délégation n'a répondu favorablement à cet appel.
14. À la lumière des discussions et compte tenu de l'importance de la participation des enfants aux travaux du Comité, le président réitère cet appel et invite les délégations du CJ/ENF-ISE d'informer le Secrétariat de l'intérêt de leurs autorités nationales à participer à l'exercice de consultation des enfants.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Planification des consultations des autres parties prenantes

15. Le Comité prend note qu'une consultation écrite des comités directeurs (CDCJ et CDENF) et de parties prenantes sélectionnées (en particulier les associations professionnelles de juges, d'avocats, de travailleurs sociaux, de médiateurs et d'autres réseaux pertinents), sur le projet d'instrument juridique et l'exposé des motifs, devrait être organisée après la 5^{ème} réunion du CJ/ENF-ISE (2-4 mai 2022), sous réserve de l'avancement des travaux du Comité. Les contributions reçues seront compilées et une synthèse des avis exprimés sera préparée par un consultant en même temps que le projet d'instrument révisé par le CJ/ENF-ISE.
16. Le Comité prend note qu'une audition des parties prenantes serait organisée dans le cadre de la prochaine présidence irlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et qui

serait probablement adossée à la 6ème réunion du CJ/ENF-ISE (3-5 octobre 2022, Dublin, Irlande). Les avis exprimés au cours de l'audition seront consignés dans un document qui sera préparé par un rapporteur et examiné par le CJ/ENF-ISE avant la finalisation du projet d'instrument.

Point 7 de l'ordre du jour : Information sur les développements clés et autres événements par les membres et observateurs

17. Le CJ/ENF-ISE prend note des informations fournies par la représentante de la Commission européenne concernant l'adoption, le 24 mars 2021, de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant. Cette stratégie vise à rassembler tous les instruments législatifs, politiques et de financement de l'UE existants dans un cadre cohérent et comprend à la fois des actions pour la Commission européenne et des recommandations pour les États membres de l'UE. Parmi les six domaines thématiques de la stratégie, les plus pertinents pour le CJ/ENF-ISE concernent la justice adaptée aux enfants¹ et la protection de l'enfance². En outre, dans le but d'intégrer la perspective de l'enfant dans toutes les actions de l'UE, la Commission européenne travaille également à l'établissement d'un réseau européen pour les droits de l'enfant afin de renforcer le dialogue et l'apprentissage mutuel sur les droits de l'enfant.
18. Le Comité est également informé de l'approbation par le CDENF du projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) qui est en attente d'examen et d'adoption par le Comité des Ministres, et de son lancement prévu lors d'une Conférence internationale organisée par la Présidence italienne du Comité des Ministres les 7 et 8 avril 2022 (Rome, Italie).

Point 8 de l'ordre du jour : Mandat - échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2022-2023.

19. Le CJ/ENF-ISE se félicite de l'adoption de son [mandat pour 2022-2023](#) par le Comité des Ministres lors de sa 1418e réunion (23-25 novembre 2021).
20. Le Comité prend note que, dans le cadre du renouvellement du mandat du CJ/ENF-ISE, les Bureaux du CDCJ et du CDENF ont été chargés de déterminer la composition du CJ/ENF-ISE pour la période 2022-2023, conformément au mandat et selon la pratique établie de chaque comité. Dans ce contexte, tous les membres du CJ/ENF-ISE présents à la réunion confirment leur disponibilité et leur volonté de soutenir les travaux du CJ/ENF-ISE en 2022-2023.
21. Le Comité nomme Mme Bente Therese Bekkus (Norvège) rapporteuse pour l'égalité de genre.

¹ Dans le domaine de la justice adaptée aux enfants, les actions de la Commission européenne comprennent la promotion de la mise en œuvre complète des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, une mise à jour du guide pratique sur la mise en œuvre du règlement Bruxelles IIa b et des formations des professionnels de la justice sur les droits de l'enfant et la justice adaptée aux enfants.

² Dans le domaine de la violence à l'encontre des enfants et de la protection de l'enfance, les actions de la Commission comprennent une proposition d'instrument législatif sur la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique qui devrait être adoptée au cours du premier semestre 2022 et la présentation d'une initiative sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance.

22. Le Comité prend note des changements introduits par la résolution [CM/Res\(2021\)3](#) qui entrera en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2022 et des implications éventuelles pour le Comité et son futur programme de travail pour 2022-2023.
23. Le Comité discute de ses méthodes de travail et approuve le plan de travail pour 2022-2023 tel qu'amendé dans le document CJ/ENF-ISE(2021)09, sous réserve de tout autre modification supplémentaire qu'il jugerait nécessaire.
24. Le Comité est informé par la représentante de la Commission européenne que la Commission est tenue de se coordonner avec les États membres de l'UE an amont des réunions auxquelles elle participe afin de présenter les points de vue de l'UE.

Point 9 de l'ordre du jour : Divers

25. Aucun pour le moment.

Point 10 de l'ordre du jour : Dates et lieu des prochaines réunions

26. Le Comité convient que sa cinquième réunion se tiendra à Strasbourg du 2 au 4 mai 2022. Le format de la réunion (en personne, hybride ou en ligne) dépendra de la situation sanitaire.

Point 11 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de réunion

27. Le Comité convient que l'approbation du rapport de la réunion sera effectuée par procédure écrite après la réunion.

ANNEXE I
Ordre du jour de la 4^{ème} réunion
(13-14 décembre 2021)

1.	Ouverture de la réunion	<p><u>Document de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CJ/ENF-ISE(2021)LOP2 prov.
2.	Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux	<p><u>Documents de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'ordre du jour - CJ/ENF-ISE(2021)OJ2 prov. • Projet d'ordre du jour annoté - CJ/ENF-ISE(2021)OJ2ANN
3.	Communication du Président et du Secrétariat	<p><u>Document de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la 2^{ème} réunion conjointe des Bureaux du CDCJ et CDEF - CDCJ&CDEF/Bu(2021)PV1
4.	<p>Examen des législations, des politiques et des pratiques sur la façon dont l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant sont protégés dans les cas de séparation des parents et dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques pour limiter les responsabilités parentales ou celles relatives au placement d'un enfant (taches spécifiques (i) et (ii))</p> <p><i>(pour information)</i></p>	<p><u>Documents de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité d'un instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation parentale - CJ/ENF-ISE(2021)08A • Etude de faisabilité d'un instrument juridique relatif à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de droit interne engagées par les autorités publiques en vue de limiter les responsabilités parentales ou de placer un enfant – CJ/ENF-ISE(2021)08B
5.	<p>Projet d'instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits en cas de séparation des parents et/ou de procédures de placement (tache spécifique (iii) – examen du projet d'instrument)</p>	<p><u>Document de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'instrument juridique préliminaire sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans les situations de séparation des parents et des procédures de placement - CJ/ENF-ISE(2021)10 (restreint) <p><u>Documents de référence</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant en cas de séparation des parents - instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF2Rev1 • L'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement - Instruments internationaux et européens pertinents - CJ/ENF-ISE(2020)INF3
6.	Consultation des parties prenantes	
6.1	Planification de la participation des enfants	<p><u>Document de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Note conceptuelle sur les consultations d'enfants : plan de travail - CJ/ENF-ISE(2021)05rev.

		<u>Document de référence</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • Approche de la participation des enfants du Conseil de l'Europe
6.2	Planification des consultations des autres parties prenantes	
7.	Information sur les développements clés et autres événements par les membres et observateurs	
		<u>Document de travail</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de programme et méthodes de travail détaillés (2022-2023) - CJ/ENF-ISE(2021)09 prov.
8.	Mandat : échange de vues sur le futur programme de travail et la mise en œuvre des tâches en 2022-2023.	<u>Documents de référence</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • Mandat du CJ/ENF-ISE (2022-2023) • CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
9.	Divers	
10.	Date et lieu de la prochaine réunion	
11.	Approbation du rapport de réunion	CJ/ENF-ISE(2021)PV2

PRINCIPAUX DOCUMENTS DE REFERENCE

Mandat	Mandat du CJ/ENF-ISE 2020-2021
Résolution CM/Res(2011)24 et ses amendements	Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail adoptée par le Comité des Ministres le 9 novembre 2011, et ses amendements adoptés lors de la 1404 ^{ème} réunion des Délégués des Ministres (12 et 17 mai 2021)

RAPPORTS DE REUNION

CDCJ&CDENF/Bu(2021)PV1	Rapport de la 2 ^{ème} réunion conjointe des Bureaux du CDCJ et CDENF
CJ/ENF-ISE(2021)PV1	Rapport de la 3 ^{ème} réunion du CJ/ENF-ISE
CJ/ENF-ISE(2020)PV2	Rapport de la 2 ^{ème} réunion du CJ/ENF-ISE
CJ/ENF-ISE(2020)PV1	Rapport de la 1 ^{ère} réunion du CJ/ENF-ISE